



34217 - Des téléphones portables véhiculant des annonces fausses et interdites

question

Que pense votre éminence des musiques dérangeantes diffusées par des téléphones mobiles de façon à les transmettre avec persistance au point qu'on les entend même dans les mosquées?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Choisir une sonnerie musicale pour son téléphone portable est interdit et répréhensible. C'est encore plus interdit et réprouvé quand cela résonne dans une mosquée. Car il s'agit alors de faire une fausse annonce dans un endroit vénérable. Ce qui implique un péché grave. Il est bien connu que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a interdit clairement l'usage des instruments de musique. Or les portables comportent des enregistrements musicaux qui peuvent remplacer la sonnerie et se déclencher chaque fois que l'on reçoit un appel. Je me demande ce que les anges vont écrire dans les registres réservés à ces gens dont les téléphones portables diffusent de la musique dans les mosquées au moment des prières, de sorte à perturber les propriétaires des portables et les autres; ils permettent la voix du faux, la musique satanique de s'élever dans les maisons d'Allah! Ne craignent ils pas leur Maître? Ne se repentent ils pas devant Lui? Ne s'amendent ils pas? Ne cherchent ils pas à changer ce mal , étant donné l'existence d'un alternatif consistant dans les éléments sonores ordinaires, non musicaux comme les sonneries téléphoniques normales? Encore qu'il faille attirer l'attention sur le fait que même quand la sonnerie choisie est autorisée, il faut qu'elle soit discrète et que le téléphone soit éteint avant l'entrée dans une mosquée pour éviter de déranger les fidèles prieurs.

Allah est le garant de l'assistance. C'est à Lui que l'on se plaint. Il n' y a ni force ni puissance qu'en Lui.